

Bilan scientifique - VIII- ETHIQUE

L'Éthique au LESIA

Le LESIA est sensibilisé aux questions d'éthique de la recherche, d'une part parce qu'il s'est trouvé confronté à certaines questions d'éthique (mise au point d'instrumentation destinée à la recherche biomédicale, éthique liée à la propriété intellectuelle et à la confidentialité) et d'autre part parce qu'une sensibilisation particulière a pu nous être communiquée par le Prof. Pierre Léna, Professeur Emerite à l'Université Paris-Diderot et membre Associé au LESIA, qui a été Président du Comité d'Éthique du CNRS (COMETS) de 2003 à 2007.

Si l'éthique part d'une attitude personnelle, il est essentiel de sensibiliser tous les personnels chercheurs et ITA aux problèmes qui peuvent relever de l'éthique de la recherche, et parfois imposer des solutions aux problèmes rencontrés. En effet, les questions d'éthique peuvent prendre toute une variété d'aspects dans un Laboratoire de Recherche.

Le problème le plus courant est celui de la confidentialité lors des diverses situations d'expertise : depuis l'article scientifique que l'on doit évaluer (referee), jusqu'à la participation à des comités d'évaluation nationaux ou internationaux, à des rapports d'évaluation de projets scientifiques et techniques (nationaux et internationaux), en passant par jurys de concours, et plus simplement, par exemple, l'évaluation des dossiers de carrière en Conseil de Laboratoire et la participation à des Comités d'Évaluation des personnels (CPE, etc...). La confidentialité absolue est de mise, et est d'ailleurs le plus souvent rappelée d'entrée par le président qui convoque ces comités.

Chercheurs et ITA doivent être conscients du fait que ces situations d'expertise peuvent conduire à des subtilités (récupération d'information à son profit, lors de ces expertises), qui peuvent conduire à des problèmes sérieux s'il est tiré profit de ces informations. Les grands éditeurs scientifiques ont tous un Comité d'Éthique qui suit toutes ces questions, qui peuvent aller du simple plagiat jusqu'à l'information récupérée illicitement lors de réunions ou d'évaluations confidentielles. Le travail de ces comités étant lui-même confidentiel, les chercheurs ignorent le plus souvent les résultats, qui peuvent être très dommageables pour les fautiveux, voire pour leur équipe et laboratoire.

Les concepts instrumentaux de pointe, qui sont souvent à l'origine de la notoriété des laboratoires sont parfois partagés entre plusieurs laboratoires, et là aussi une éthique très précise de respect des concepts auxquels on peut avoir accès est de mise, et cela va bien sûr dans les deux sens.

Le laboratoire est porteur de plusieurs brevets, qui imposent des règles précises qui doivent être suivies, et une éthique personnelle des chercheurs et ITA qui ont accès aux informations contenues.

Cette démarche est souvent compliquée par le fait que ces brevets sont partagés par plusieurs établissements, laboratoires et PME. Les services appropriés du CNRS (Valorisation) ont pu être utiles dans le passé pour gérer des questions de cet ordre.

L'implication directe du LESIA dans le développement de technologies d'instrumentation biomédicale d'observation *in vivo* (Projet Œil), nous a rapidement confrontés au problème de l'expérimentation sur le vivant, régi par la loi Huret-Sérusclat. Ce problème a trouvé une solution par l'implantation du banc de mesure destiné à l'examen de patients et volontaires sains en milieu hospitalier (Hôpital des 15-20), sous la responsabilité des personnels hospitaliers. Le banc de R&D, pour les nouveaux développements OCT-OA (voir le rapport), reste dans les locaux du LESIA.

Le LESIA respecte et applique les normes de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le site web du LESIA <http://www.lesia.obspm.fr> a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL, pour la mise en œuvre des traitements automatisés d'informations nominatives suivants :

- diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant au LESIA :
 - o annuaire en diffusion libre sur internet
 - o trombinoscope en diffusion restreinte au domaine de l'Observatoire de Paris
- collecte de données personnelles par le biais de formulaires, pour l'inscription à des colloques organisés par le LESIA

Le CNIL a donné un avis favorable à compter du 21 janvier 2003, avis qui a été suivi des publications réglementaires.

Le LESIA encourage les nouveaux arrivants au CNRS à suivre le stage des entrants, stage qui comporte une sensibilisation aux problèmes d'éthique.

Enfin, le nouveau site web du LESIA (qui doit ouvrir fin 2008) comportera une rubrique rappelant les différentes facettes des questions touchant à l'éthique (confidentialité, brevets, photocopie, harcèlement, etc...). Ce site web donnera également un ensemble de liens vers les documents de base, en particulier ceux émanant du Comité d'Éthique du CNRS.

Pour mettre en place ce nouveau site web, le LESIA s'est appliqué à lui-même une éthique de respect des règles des sites publics. Ainsi, dès le début de la conception du nouveau site web, nous nous sommes préoccupés de l'accessibilité des services et contenus pour les internautes et notamment pour les personnes handicapées et les seniors. En effet, l'accessibilité est une obligation légale pour les sites web publics (loi de Février 2005 sur l'accessibilité des sites publics). Un site Internet accessible garantit que son contenu est utilisable par n'importe qui, quelle que soit sa situation, son handicap (visuel, auditif, moteur...) et quel que soit le matériel (ordinateur, navigateur Internet, logiciels spécialisés) utilisé pour y accéder.

Le nouveau site web du LESIA répond donc aux normes de conception valide en XHTML 1.0 Strict, conformément au WC3 (World Wide Web Consortium). Il été développé conformément au standard AccessiWeb et répond aux 19 critères correspondant au niveau Bronze. Le site Web a un bon niveau d'accessibilité qui permet en particulier aux personnes handicapées de le consulter via des aides techniques (terminal Braille, logiciel lecteur d'écran, synthèse vocale, ...).